Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20260115-D_2026_04-DE

Département
D'ILLE-ET-VILAIN
Arrondissement
De RENNES
Canton
De MONTFORT

COMMUNE DE SAINT-GONLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 12 janvier 2026

Nombre de conseillers : 10
Présents : 8

Date de convocation : 06/01/2026
Date d'affichage : 06/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à vingt heures s'est réuni le conseil municipal légalement convoqué sous la présidence de Monsieur Loïc BOISGERAULT, le Maire

Etaient présents : M. BOISGERAULT Loïc ; M. Jean-Claude DENIS ; M. Alain JOUBREL ; Mme BILLAUD Nathalie ; M Mickael MASSON ; M. Yvon LEMOINE ; Mme BOULLIER Stéphanie ; Mme Murielle BAUDRY ;
Excusés : M. LESAGE Fabrice ; Mme LEPORCHER Jennifer

Délibération n° 2026.04
INTERCOMMUNALITE : Mise à disposition agent technique MONTFORT COMMUNAUTE

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des article 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition avec la commune de Bléruais dont teneur figurant en annexe à la présente délibération ;

Vu l'accord du fonctionnaire concerné ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ledit projet de convention de mise à disposition dont teneur figurant en annexe à la présente délibération.

Le Maire, Loïc BOISGERAULT

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 15/01/2025